SYNDICAT MIXTE

HAUTE-SAONE NUMERIQUE

ANNEE 2020

03 septembre 2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

SYNDICAT HAUTE SAONE NUMERIQUE

Délibérations du comité syndical et du Bureau du 03 septembre 2020

CS2020-09-03-01	Election des membres du Bureau
CS2020-09-03-02	Approbation du PV du comité syndical du 02 juillet 2020
CS2020-09-03-03	Délégations au Bureau
CS2020-09-03-04	Délégations au Président
CS2020-09-03-05	Election des membres de la CAO
CS2020-09-03-06	Election des membres de la CDSP
CS2020-09-03-07	Election des membres de la CCSPL
CS2020-0-03-08	Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie
B2020-09-03-01	Election du 2ème Vice-Président
B2020-09-03-02	Approbation du PV du 30 avril 2019

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Délibération du Comité syndical n° CS2020-09-03-01 du 03 septembre 2020 relative l'élection des élus du Bureau pour le collège des communautés de communes

Par suite d'une convocation en date du 21 août, l'an deux mille vingt le trois septembre à seize heures, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38.

Etaient présents :27 membres titulaires + 2 suppléants

Pour le Collège Département :

LIND Catherine	suppléante de ARNOULD Isabelle
BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
RIGOLOT Christelle	suppléante de BURKHALTER Fernand
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	
GAY Jean Claude	
JUIF Raoul	
KRATTINGER Yves	
MORLOT Robert	
RICHARDOT Fabienne	

Pour le Collège Communautés de Communes :

KOPEC Freddy	Communauté de Communes des Monts de Gy
DEMANGE René	Communauté de Communes des 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon
MAINIER Gilles	Communauté de Communes du Pays Riolais
LUPFER Frédérique	Communauté de Communes de Rahin et Chérimont
RICHARD Bernard	Communauté de Communes du Pays de Lure
CAILLE Nicolas	Communauté de Communes du Val de Gray
RACLOT Loïc	Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
BOYER Christian	Communauté de Communes du Pays de Villersexel
SCHELLE Alain	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
BAGUE Jacky	Communauté de Communes des Combes
TRAMESEL Jean Claude	Communauté de Communes de la Haute-Comté
BALLOT Vincent	Communauté de Communes du Val Marnaysien
DELBOS Michel	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois
VON FELTEN Karl	Communauté de Communes des Terres de Saône
CLAUDEL Michel	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
MULTON Alexandre	Communauté de Communes des Savoir-Faire

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

Absents ayant donné procuration :

Pour le Collège Département :

BURGHARD Frédéric	a donné procuration à F. RICHARDOT
COUTHERUT Sylvie	a donné procuration à N. BATHELOT
PELLETERET Gérard	a donné procuration à D. DESPOULAIN
PULICANI Hervé	a donné procuration à C FRIQUET
RIETMANN Olivier	a donné procuration à C. BONNARD
SEGUIN Laurent	a donné procuration à J-C GAY
TOULOT Serge	a donné procuration à Y KRATTINGER

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux fonctions de président assurées par le doyen d'âge à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président,

Vu l'article 9.3 des statuts du syndicat mixte relatif au quorum, fixé à 50 % de l'ensemble des membres titulaires des deux colléges réunis confondus, soit 19 titulaires présents au minimum,

Vu l'article 11 des statuts relatif à l'élection des membres du Bureau,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 27 membres titulaires présents,

CONSIDERANT que le Bureau doit être composé de 3 membres du collége « Département » et de 2 membres du collège « Communautés de communes », tous issus parmi les membres titulaires de chacun de ces collèges, et élus par les membres titulaires,

CONSIDERANT que le collège Communauté de Communes doit procéder au renouvellement de ses membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Monsieur Le Président déclare ouvert le scrutin pour le renouvellement des membres du Bureau du collége Communauté de Communes.

Le collège concerné a proposé une seule liste, composée comme suit :

Pour le collège Communautés de Communes :
DEGRENAND Bruno
RICHARD Bernard

DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, D'ELIRE LES MEMBRES DU BUREAU, A L'UNANIMITE DES MEMBRES TITULAIRES, seuls habilités à voter, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits pour le collège Communautés de Communes : 18
Quotient électoral du collége Communautés de Communes: 9 (18/2)
Nombre de votants : 16 présents titulaires
Suffrages exprimés : 16
Bulletins blancs : 0

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

Les résultats des élections des membres du bureau sont donc les suivants :

- La liste des Communautés de Communes a obtenu 16 voix et 0 en reste. Sont élus les deux membres de la liste à l'unanimité des suffrages exprimés, à savoir Messieurs

DEGRENAND Bruno
RICHARD Bernard

Fait et délibéré à VESOUL, le 03 septembre,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :
- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le .....

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Délibération du Comité syndical n° CS2020-09-03-02 du 03 septembre 2020 portant approbation du Procès-verbal de la séance du 02 juillet 2020

Par suite d'une convocation en date du 21 août, l'an deux mille vingt, le trois septembre, à seize heures quarante cinq, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38.

Etaient présents :27 membres titulaires + 2 suppléants

Pour le Collège Département :

LIND Catherine	suppléante de ARNOULD Isabelle
BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
RIGOLOT Christelle	suppléante de BURKHALTER Fernand
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	
GAY Jean Claude	
JUIF Raoul	
KRATTINGER Yves	
MORLOT Robert	
RICHARDOT Fabienne	

Pour le Collège Communautés de Communes :

KOPEC Freddy	Communauté de Communes des Monts de Gy
DEMANGE René	Communauté de Communes des 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon
MAINIER Gilles	Communauté de Communes du Pays Riolais
LUPFER Frédérique	Communauté de Communes de Rahin et Chérimont
RICHARD Bernard	Communauté de Communes du Pays de Lure
CAILLE Nicolas	Communauté de Communes du Val de Gray
RACLOT Loïc	Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
BOYER Christian	Communauté de Communes du Pays de Villersexel
SCHELLE Alain	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
BAGUE Jacky	Communauté de Communes des Combes
TRAMESEL Jean Claude	Communauté de Communes de la Haute-Comté
BALLOT Vincent	Communauté de Communes du Val Marnaysien
DELBOS Michel	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois
VON FELTEN Karl	Communauté de Communes des Terres de Saône
CLAUDEL Michel	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
MULTON Alexandre	Communauté de Communes des Savoir-Faire

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

Absents ayant donné procuration :

Pour le Collège Département :

BURGHARD Frédéric	a donné procuration à F. RICHARDOT
COUTHERUT Sylvie	a donné procuration à N. BATHELOT
PELLETERET Gérard	a donné procuration à D. DESPOULAIN
PULICANI Hervé	a donné procuration à C FRIQUET
RIETMANN Olivier	a donné procuration à C. BONNARD
SEGUIN Laurent	a donné procuration à J-C GAY
TOULOT Serge	a donné procuration à Y KRATTINGER

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu les articles L 5721-1\L 5721-7 et L 5722-1 à L 5722-8 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 27 membres présents

CONSIDERANT le procès-verbal de la réunion du Comité syndical de Haute-Saône Numérique, qui s'est tenue le 02 juillet 2020 concernant les points suivants :

1. Vérification du Quorum
2. Désignation d'un secrétaire
3. Approbation du Procès-verbal du 12 Février 2020
4. Décisions prises par le Président par délégation
5. Point Ressources Humaines
   - Création emploi Rédacteur Principal de 2è classe suite concours
6. Compte administratif– Budget Annexe
7. Compte administratif et BS – Budget Principal
8. Adhésion Association ARUFOG
9. Avenant Convention Groupement autorités concédantes suivi de l'exécution de la convention de DSP BLHD (SMAU)
10. Acquisitions foncières
11. Téléphonie Mobile
    - Convention d'occupation du site de téléphonie mobile de Frettes (pylône)
    - Convention d'occupation entre HSN et la Commune de Haut-du-Them (Eglise)
    - Convention cadre 4G entre HSN et les opérateurs mobiles
12. Points divers et questions

Nombre de membres en exercice : 38.

Etaient présents : 17 membres titulaires + 6 suppléants
21 membres titulaires +6 suppléants à partir du point 4
22 membres titulaires + 6 suppléants à partir du point 6

Pour le Collège Communautés de Communes :

BAGUE Jacky	Communauté de Communes des Combes – Arrivé point 4
BARDOT Georges	Communauté de Communes de la Haute-Comté
BOYER Christian	Communauté de Communes du Pays de Villersexel

CHAVECA Joseph	Communauté de Communes du Val de Gray – Arrivé point 4
CLAUDEL Michel	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
DEGRENAND Bruno	Communauté de Communes des 4 Rivières – Arrivé point 4
DELBOS Michel	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois
DEMANGE René	Communauté de Communes des 1000 Etangs
GIRARD Serge	Communauté de Communes du Pays Riolais
MADIOT Eric	Communauté de Communes Terres de Saône
MULTON Alexandre	Communauté de Communes Savoir-Faire
RACLOT Loïc	Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône – Arrivé point 6
RICHARD Bernard	Communauté de Communes du Pays de Lure

Pour le Collège Département :

AUBRY Marie-Dominique	
BATHELOT Nadine	
BONNARD Corinne	
COUTHERUT Sylvie – Arrivée point 4	
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina – Départ point 7	
GAY Jean-Claude	
KRATTINGER Yves	
LIND Catherine	Suppléante de ARNOULD Isabelle
MORLOT Robert	
PELLETERET Gérard	
PEQUIGNOT Martine	Suppléante de BURKHALTER Fernand
RICHARDOT Fabienne	
RIGOLOT Christelle	Suppléante de JUIF Raoul
SEGUIN Laurent	
SOMBSTHAY Jean-Jacques	Suppléant de TOULOT Serge

Absents ayant donné procuration :

BLINETTE Alain	Collège Département – donne pouvoir à Corinne BONNARD
EPLE Hervé	Communauté de Communes du Triangle Vert – donne pouvoir à Bernard RICHARD
RIETMANN Olivier	Collège Département – donne pouvoir à Fabienne RICHARDOT

Absents excusés :

BURGHARD Frédéric	Collège Département
BURKHALTER Fernand	Collège Département
PULICANI Hervé	Collège Département
HUA Didier	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
MIGNEROT Vincent	Communauté de Communes Val Marnaysien
VILTET Didier	Communauté de Communes de Rahin et Chérimont

Aucune remarque n'étant formulée, le Comité Syndical décide, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, à l'unanimité, selon le détail ci-après :

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 29 + 7 pouvoirs
Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Bulletins blancs : 0

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du 02 juillet 2020.

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

Fait et délibéré à VESOUL, le 03 septembre 2020,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :
- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Délibération du Comité syndical n° CS2020-09-03-03 du 03 septembre 2020 portant délégations au Bureau

Par suite d'une convocation en date du 21 août, l'an deux mille vingt le trois septembre à seize heures quarante cinq, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38.

Etaient présents :27 membres titulaires + 2 suppléants

Pour le Collège Département :

LIND Catherine	suppléante de ARNOULD Isabelle
BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
RIGOLOT Christelle	suppléante de BURKHALTER Fernand
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	
GAY Jean Claude	
JUIF Raoul	
KRATTINGER Yves	
MORLOT Robert	
RICHARDOT Fabienne	

Pour le Collège Communautés de Communes :

KOPEC Freddy	Communauté de Communes des Monts de Gy
DEMANGE René	Communauté de Communes des 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon
MAINIER Gilles	Communauté de Communes du Pays Riolais
LUPFER Frédérique	Communauté de Communes de Rahin et Chérimont
RICHARD Bernard	Communauté de Communes du Pays de Lure
CAILLE Nicolas	Communauté de Communes du Val de Gray
RACLOT Loïc	Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
BOYER Christian	Communauté de Communes du Pays de Villersexel
SCHELLE Alain	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
BAGUE Jacky	Communauté de Communes des Combes
TRAMESEL Jean Claude	Communauté de Communes de la Haute-Comté
BALLOT Vincent	Communauté de Communes du Val Marnaysien
DELBOS Michel	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois
VON FELTEN Karl	Communauté de Communes des Terres de Saône
CLAUDEL Michel	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
MULTON Alexandre	Communauté de Communes des Savoir-Faire

Absents ayant donné procuration :

Pour le Collège Département :

BURGHARD Frédéric	a donné procuration à F. RICHARDOT
COUTHERUT Sylvie	a donné procuration à N. BATHELOT
PELLETERET Gérard	a donné procuration à D. DESPOULAIN
PULICANI Hervé	a donné procuration à C FRIQUET
RIETMANN Olivier	a donné procuration à C. BONNARD
SEGUIN Laurent	a donné procuration à J-C GAY
TOULOT Serge	a donné procuration à Y KRATTINGER

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatives aux délégations de l'organe délibérant,

Vu l'article 9.2 des statuts du syndicat mixte relatif aux délégations du Comité syndical,

Vu l'article 3 des statuts du syndicat mixte relatif aux activités du Syndicat,

Vu l'article 9.3 des statuts relatif au quorum et aux modalités de vote,

Vu les délibérations du Comité syndical n° CS 2014-01-16-02, CS2014-07-04-06, CS2015-05-04-03 relatives aux délégations de compétence du Comité syndical au Bureau,

CONSIDERANT les précédentes délégations de signature au Bureau rappelées ci-dessous :

1° Intenter et soutenir toute action contentieuse, notamment désigner l'avocat chargé de la défense des intérêts de l'établissement dans les matières suivantes :

- transferts de compétences,
- ressources humaines,
- finances publiques, notamment en matière d'emprunt et de subvention,
- contrats de la commande publique,
- effraction, détérioration et vols,
- gestion et protection du domaine,
- dommages de travaux publics,
- utilisation, achat ou location d'infrastructures numériques par le syndicat mixte,
- utilisation, vente ou location des infrastructures numériques du syndicat mixte ou gérées par le syndicat mixte,
- tout contentieux avec un opérateur.

Il est précisé que dans ces matières, cette délégation concerne l'intégralité du contentieux du syndicat mixte, l'intégralité des actions en demande et en défense, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions européennes et communautaires, le Tribunal des conflits, les juridictions administratives de droit commun et spécialisées, les juridictions judiciaires y compris d'exception et spécialisées, les juridictions financières, pour toute action quelle que puisse être sa nature, incluant notamment les dépôts de plainte avec constitution de partie civile.

2° Accepter toute transaction au sens de l'article 2044 du Code civil.

3° Passer tous les contrats, conventions et leurs avenants autres que les marchés publics pour le compte du syndicat mixte.

CONSIDERANT que le Syndicat mixte doit être capable de réagir dans les plus brefs délais, sans attendre la tenue d'un prochain Comité syndical,

CONSIDERANT qu'à chaque Comité syndical, le Président rendra compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Président met aux voix le renouvellement de toutes les délégations antérieurement accordées au Bureau.

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 29 + 7 pouvoirs
Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Bulletins blancs : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à VESOUL, le 03 septembre,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :
- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le .....

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Délibération du Comité syndical n° CS2020-09-03-04 du 03 septembre 2020 portant délégations au Président

Par suite d'une convocation en date du 21 août, l'an deux mille vingt le trois septembre à seize heures quarante cinq, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38.

Etaient présents :27 membres titulaires + 2 suppléants

Pour le Collège Département :

LIND Catherine	suppléante de ARNOULD Isabelle
BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
RIGOLOT Christelle	suppléante de BURKHALTER Fernand
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	
GAY Jean Claude	
JUIF Raoul	
KRATTINGER Yves	
MORLOT Robert	
RICHARDOT Fabienne	

Pour le Collège Communautés de Communes :

KOPEC Freddy	Communauté de Communes des Monts de Gy
DEMANGE René	Communauté de Communes des 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon
MAINIER Gilles	Communauté de Communes du Pays Riolais
LUPFER Frédérique	Communauté de Communes de Rahin et Chérimont
RICHARD Bernard	Communauté de Communes du Pays de Lure
CAILLE Nicolas	Communauté de Communes du Val de Gray
RACLOT Loïc	Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
BOYER Christian	Communauté de Communes du Pays de Villersexel
SCHELLE Alain	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
BAGUE Jacky	Communauté de Communes des Combes
TRAMESEL Jean Claude	Communauté de Communes de la Haute-Comté
BALLOT Vincent	Communauté de Communes du Val Marnaysien
DELBOS Michel	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois
VON FELTEN Karl	Communauté de Communes des Terres de Saône
CLAUDEL Michel	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
MULTON Alexandre	Communauté de Communes des Savoir-Faire

Absents ayant donné procuration :

Pour le Collège Département :

BURGHARD Frédéric	a donné procuration à F. RICHARDOT
COUTHERUT Sylvie	a donné procuration à N. BATHELOT
PELLETERET Gérard	a donné procuration à D. DESPOULAIN
PULICANI Hervé	a donné procuration à C FRIQUET
RIETMANN Olivier	a donné procuration à C. BONNARD
SEGUIN Laurent	a donné procuration à J-C GAY
TOULOT Serge	a donné procuration à Y KRATTINGER

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatives aux délégations de l'organe délibérant,

Vu l'article 9.2 des statuts du syndicat mixte relatif aux délégations du Comité syndical,

Vu l'article 9.3 des statuts relatif au quorum et aux modalités de vote,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 29 membres présents,

CONSIDERANT que le syndicat mixte doit être capable de réagir dans les plus brefs délais,

CONSIDERANT le renouvellement des membres du bureau

Il convient de déléguer au Président les compétences suivantes :

1° procéder, dans les limites qui seront déterminées par le Comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ;

La limite de cette délégation est portée à hauteur des montants inscrits au budget.

2° mettre en place les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum qui sera autorisé par le Comité syndical ;

3° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5° fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

6° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8° autoriser, au nom du syndicat mixte, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

9° signer tout document relatif aux conventions particulières prises en application de conventions-cadre validées préalablement par le Bureau, si aucune clause financière ne modifie substantiellement les termes de celle-ci.

CONSIDERANT que le Syndicat mixte doit être capable de réagir dans les plus brefs délais, sans attendre la tenue d'un prochain Comité syndical,

CONSIDERANT que le Syndicat, de par son activité d'établissement, par réalisation, acquisition ou location, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, est amené à signer des contrats ou conventions ayant pour objet la location d'infrastructures ou de réseaux de communications électroniques,

CONSIDERANT que ce type de convention ou contrat risque de se multiplier à l'avenir au fur et à mesure des besoins du Syndicat en matière de location de réseaux et d'infrastructures de communications électroniques,

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

CONSIDERANT qu'à chaque Comité syndical, le Président rendra compte des attributions exercées dans ce cadre,

Le Président soumet cette délibération aux voix.

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de votants : 29 présents + 7 pouvoirs
Majorité requise : 19
Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Bulletins blancs : 0

- **DE DONNER** délégation au Président à l'effet de signer les contrats ou conventions de location d'infrastructures et de réseaux de communications, soit par IRU (Droit Irrévocable d'Usage) soit par location classique et tout document s'y rapportant.

- **D'AUTORISER** plus particulièrement le Président à signer la première convention d'IRU avec le Syndicat mixte Lumière afin de relier l'arc optique au Data center du Grand Besançon.

Fait et délibéré à VESOUL, le 03 septembre,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :
- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le .....

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Délibération du Comité syndical n° CS2020-09-03-05 du 03 septembre 2020 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Par suite d'une convocation en date du 21 août, l'an deux mille vingt le trois septembre à seize heures quarante cinq, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38.

Etaient présents :27 membres titulaires + 2 suppléants

Pour le Collège Département :

LIND Catherine	suppléante de ARNOULD Isabelle
BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
RIGOLOT Christelle	suppléante de BURKHALTER Fernand
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	
GAY Jean Claude	
JUIF Raoul	
KRATTINGER Yves	
MORLOT Robert	
RICHARDOT Fabienne	

Pour le Collège Communautés de Communes :

KOPEC Freddy	Communauté de Communes des Monts de Gy
DEMANGE René	Communauté de Communes des 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon
MAINIER Gilles	Communauté de Communes du Pays Riolais
LUPFER Frédérique	Communauté de Communes de Rahin et Chérimont
RICHARD Bernard	Communauté de Communes du Pays de Lure
CAILLE Nicolas	Communauté de Communes du Val de Gray
RACLOT Loïc	Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
BOYER Christian	Communauté de Communes du Pays de Villersexel
SCHELLE Alain	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
BAGUE Jacky	Communauté de Communes des Combes
TRAMESEL Jean Claude	Communauté de Communes de la Haute-Comté
BALLOT Vincent	Communauté de Communes du Val Marnaysien
DELBOS Michel	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois
VON FELTEN Karl	Communauté de Communes des Terres de Saône
CLAUDEL Michel	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
MULTON Alexandre	Communauté de Communes des Savoir-Faire

Absents ayant donné procuration :

Pour le Collège Département :

BURGHARD Frédéric	a donné procuration à F. RICHARDOT
COUTHERUT Sylvie	a donné procuration à N. BATHELOT
PELLETERET Gérard	a donné procuration à D. DESPOULAIN
PULICANI Hervé	a donné procuration à C FRIQUET
RIETMANN Olivier	a donné procuration à C. BONNARD
SEGUIN Laurent	a donné procuration à J-C GAY
TOULOT Serge	a donné procuration à Y KRATTINGER

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu l'article 22 du Code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1er août 2006, relatif à la composition de la Commission d'appel d'offres et aux modalités de son élection,

Vu l'article 35 du règlement intérieur du syndicat Haute-Saône Numérique,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 29 membres présents,

CONSIDERANT que plusieurs marchés dépassant les seuils de Marché à Procédure Adaptée doivent être passés par le syndicat mixte,

CONSIDERANT que suite au renouvellement des membres du Collège « Département » et du Bureau, il convient de procéder au renouvellement des membres de cette commission,

CONSIDERANT que cette Commission d'appel d'offres doit être composée comme suit :

- le Président du syndicat mixte ou son représentant, qui préside la Commission d'Appel d'Offres,
- 5 membres titulaires du Comité syndical ayant voix délibérative, ainsi qu'autant de membres suppléants,

CONSIDERANT que l'élection doit avoir lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Une liste unique est proposée pour l'élection des 5 membres titulaires et suppléants parmi les membres titulaires du Comité syndical :

Membres titulaires : BURGHARD Frédéric
RIETMANN Olivier
MARIOT Jean-Paul
BALLOT Vincent
RICHARD Bernard

Membres suppléants : PULICANI Hervé
FRIQUET Carmen
FLEUROT Sabrina
BATHELOT Nadine
VON FELTEN Karl

Le Président déclare ouvert le scrutin et invite les délégués à procéder au vote.

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de votants : 29 présents + 7 pouvoirs
Quotient électoral : 7,6 (38/5)
Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Restes : 0
Bulletins blancs : 0

L'ensemble des membres de la liste sont élus à l'unanimité.

La commission élue est une commission à caractère permanent.

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

Fait et délibéré à VESOUL, le 03 septembre,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :
- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le .....

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Délibération du Comité syndical n° CS2020-09-03-06 du 03 septembre 2020 portant Renouvellement des membres de la Commission de Délégation de Service public

Par suite d'une convocation en date du 21 août, l'an deux mille vingt le trois septembre à seize heures quarante cinq, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38.

Etaient présents :27 membres titulaires + 2 suppléants

Pour le Collège Département :

LIND Catherine	suppléante de ARNOULD Isabelle
BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
RIGOLOT Christelle	suppléante de BURKHALTER Fernand
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	
GAY Jean Claude	
JUIF Raoul	
KRATTINGER Yves	
MORLOT Robert	
RICHARDOT Fabienne	

Pour le Collège Communautés de Communes :

KOPEC Freddy	Communauté de Communes des Monts de Gy
DEMANGE René	Communauté de Communes des 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon
MAINIER Gilles	Communauté de Communes du Pays Riolais
LUPFER Frédérique	Communauté de Communes de Rahin et Chérimont
RICHARD Bernard	Communauté de Communes du Pays de Lure
CAILLE Nicolas	Communauté de Communes du Val de Gray
RACLOT Loïc	Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
BOYER Christian	Communauté de Communes du Pays de Villersexel
SCHELLE Alain	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
BAGUE Jacky	Communauté de Communes des Combes
TRAMESEL Jean Claude	Communauté de Communes de la Haute-Comté
BALLOT Vincent	Communauté de Communes du Val Marnaysien
DELBOS Michel	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois
VON FELTEN Karl	Communauté de Communes des Terres de Saône
CLAUDEL Michel	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
MULTON Alexandre	Communauté de Communes des Savoir-Faire

Absents ayant donné procuration :

Pour le Collège Département :

BURGHARD Frédéric	a donné procuration à F. RICHARDOT
COUTHERUT Sylvie	a donné procuration à N. BATHELOT
PELLETERET Gérard	a donné procuration à D. DESPOULAIN
PULICANI Hervé	a donné procuration à C FRIQUET
RIETMANN Olivier	a donné procuration à C. BONNARD
SEGUIN Laurent	a donné procuration à J-C GAY
TOULOT Serge	a donné procuration à Y KRATTINGER

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-5 et D. 1411-3 et suivants ;

Vu la délibération CS2019-06-26-10 fixant les modalités d'élection des membres de la Commission de Délégation des Services Publics ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 29 membres présents,

CONSIDERANT qu'en application des articles L. 1411-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et D. 1411-3 et suivants dudit Code, il doit être procédé à la désignation des membres titulaires et suppléants d'une commission de délégation de service public.

Cette commission est compétente pour :

- ✓ Examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail et aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (L.1411-1),
- ✓ Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- ✓ Ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus,
- ✓ Établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidature et l'économie générale du contrat,
- ✓ Émettre un avis sur les offres analysées,
- ✓ Émettre un avis sur tout projet d'avenant à la convention de DSP affermo-concessive,

Cette commission est composée de son Président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siége revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le Président du Syndicat occupe les fonctions de Président de la commission.

CONSIDERANT qu'une liste unique a été déposée pour l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants :

TITULAIRES :

- CD 70 : Nadine BATHELOT
- CD 70 : Pierre DESPOULAIN
- CD 70 : Carmen FRIQUET
- CCOM : Bernard RICHARD CC du Pays de Lure
- CCOM : Bruno DEGRENAND CC des 4 Rivières

SUPPLEANTS :

- CD 70 : Isabelle ARNOULD
- CD 70 : Jean-Claude GAY

- CD 70 : Hervé PULICANI
- CCOM : Jean-Claude TRAMESEL CC de la Haute-Comté
- CCOM : Nicolas CAILLE CC du Val de Gray

Le Président déclare ouvert le scrutin et invite les délégués à procéder au vote.

DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE, selon le détail ci-après :

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de votants : 29 présents +7 pouvoirs
Quotient électoral : 7,6 (38/5)
Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Restes : 0
Bulletins blancs : 0

- **DE DESIGNER** les membres de la Commission de Délégation de Service Public dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, selon le détail ci-dessous :

TITULAIRES :

- CD 70 : Nadine BATHELOT
- CD 70 : Pierre DESPOULAIN
- CD 70 : Carmen FRIQUET
- CCOM : Bernard RICHARD CC du Pays de Lure
- CCOM : Bruno DEGRENAND CC des 4 Rivières

SUPPLEANTS :

- CD 70 : Isabelle ARNOULD
- CD 70 : Jean-Claude GAY
- CD 70 : Hervé PULICANI
- CCOM : Jean-Claude TRAMESEL CC de la Haute-Comté
- CCOM : Nicolas CAILLE CC du Val de Gray

Fait et délibéré à VESOUL, le 03 septembre,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :
- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le .....

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Délibération du Comité syndical n° CS2020-09-03-07 du 03 septembre 2020 portant Renouvellement des membres du syndicat au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Par suite d'une convocation en date du 21 août, l'an deux mille vingt le trois septembre à seize heures quarante cinq, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38.

Etaient présents :27 membres titulaires + 2 suppléants

Pour le Collège Département :

LIND Catherine	suppléante de ARNOULD Isabelle
BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
RIGOLOT Christelle	suppléante de BURKHALTER Fernand
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	
GAY Jean Claude	
JUIF Raoul	
KRATTINGER Yves	
MORLOT Robert	
RICHARDOT Fabienne	

Pour le Collège Communautés de Communes :

KOPEC Freddy	Communauté de Communes des Monts de Gy
DEMANGE René	Communauté de Communes des 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon
MAINIER Gilles	Communauté de Communes du Pays Riolais
LUPFER Frédérique	Communauté de Communes de Rahin et Chérimont
RICHARD Bernard	Communauté de Communes du Pays de Lure
CAILLE Nicolas	Communauté de Communes du Val de Gray
RACLOT Loïc	Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
BOYER Christian	Communauté de Communes du Pays de Villersexel
SCHELLE Alain	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
BAGUE Jacky	Communauté de Communes des Combes
TRAMESEL Jean Claude	Communauté de Communes de la Haute-Comté
BALLOT Vincent	Communauté de Communes du Val Marnaysien
DELBOS Michel	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois
VON FELTEN Karl	Communauté de Communes des Terres de Saône
CLAUDEL Michel	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
MULTON Alexandre	Communauté de Communes des Savoir-Faire

Absents ayant donné procuration :

Pour le Collège Département :

BURGHARD Frédéric	a donné procuration à F. RICHARDOT
COUTHERUT Sylvie	a donné procuration à N. BATHELOT
PELLETERET Gérard	a donné procuration à D. DESPOULAIN
PULICANI Hervé	a donné procuration à C FRIQUET
RIETMANN Olivier	a donné procuration à C. BONNARD

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

SEGUIN Laurent a donné procuration à J-C GAY
TOULOT Serge a donné procuration à Y KRATTINGER

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au sein du Syndicat par délibération CS2017-04-24-08

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 27 membres titulaires présents,

CONSIDERANT que le Président du Syndicat est désigné Président de la CCSPL,

CONSIDERANT que les membres des associations représentées ont été désignés dans la délibération de création de la commission par délibération CS2017-04-24-08,

CONSIDERANT qu'il a été décidé de fixer le nombre des membres de cette commission choisis parmi les élus titulaires du Comité syndical à 4 membres titulaires et 4 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle,

CONSIDERANT que vu le renouvellement des membres du collège des communautés de communes,

DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE, selon le détail ci-après :

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de présents : 29 + 7 pouvoirs
Nombre de votants : 36
Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Bulletins blancs : 0

- **DE DESIGNER** les membres de la Commission consultative des Services Publics Locaux dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, selon le détail ci-dessous :

REPRESENTANTS	
TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
DEGRENAND Bruno	RACLOT Loïc
RICHARD Bernard	BOYER Christian
BATHELOT Nadine	JUIF Raoul
BURGHARD Frédéric	BLINETTE Alain

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

Fait et délibéré à VESOUL, le 03 septembre,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :
- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le .....

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Délibération du Comité syndical n° CS2020-09-03-08 du 03 septembre 2020 portant Renouvellement des membres du Conseil d'Exploitation

Par suite d'une convocation en date du 21 août, l'an deux mille vingt le trois septembre à seize heures quarante cinq, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38.

Etaient présents :27 membres titulaires + 2 suppléants

Pour le Collège Département :

LIND Catherine	suppléante de ARNOULD Isabelle
BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
RIGOLOT Christelle	suppléante de BURKHALTER Fernand
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	
GAY Jean Claude	
JUIF Raoul	
KRATTINGER Yves	
MORLOT Robert	
RICHARDOT Fabienne	

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

Pour le Collège Communautés de Communes :

KOPEC Freddy	Communauté de Communes des Monts de Gy
DEMANGE René	Communauté de Communes des 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon
MAINIER Gilles	Communauté de Communes du Pays Riolais
LUPFER Frédérique	Communauté de Communes de Rahin et Chérimont
RICHARD Bernard	Communauté de Communes du Pays de Lure
CAILLE Nicolas	Communauté de Communes du Val de Gray
RACLOT Loïc	Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
BOYER Christian	Communauté de Communes du Pays de Villersexel
SCHELLE Alain	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
BAGUE Jacky	Communauté de Communes des Combes
TRAMESEL Jean Claude	Communauté de Communes de la Haute-Comté
BALLOT Vincent	Communauté de Communes du Val Marnaysien
DELBOS Michel	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois
VON FELTEN Karl	Communauté de Communes des Terres de Saône
CLAUDEL Michel	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
MULTON Alexandre	Communauté de Communes des Savoir-Faire

Absents ayant donné procuration :

Pour le Collège Département :

BURGHARD Frédéric	a donné procuration à F. RICHARDOT
COUTHERUT Sylvie	a donné procuration à N. BATHELOT
PELLETERET Gérard	a donné procuration à D. DESPOULAIN
PULICANI Hervé	a donné procuration à C FRIQUET
RIETMANN Olivier	a donné procuration à C. BONNARD
SEGUIN Laurent	a donné procuration à J-C GAY
TOULOT Serge	a donné procuration à Y KRATTINGER

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la création de la Régie sans personnalité morale mais avec autonomie financiére au sein du Syndicat par délibération CS2017-05-22-02

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 27 membres titulaires présents,

CONSIDERANT qu'il a été décidé de fixer le nombre des membres de cette commission choisis parmi les élus titulaires du Comité syndical à 5 membres titulaires

CONSIDERANT le renouvellement des membres du collège des communautés de communes,

Monsieur le Président propose les membres titulaires du Comité syndical suivants pour être désignés au Conseil d'exploitation :

Propositions du Président
TITULAIRES
Y.KRATTINGER (Président)
R. MORLOT
O. RIETMANN
J-C TRAMESEL
V. BALLOT

DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE, selon le détail ci-après :

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de présents : 29 + 7 pouvoirs
Nombre de votants : 36
Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Bulletins blancs : 0

- **DE DESIGNER** les membres du Conseil d'Exploitation, selon le détail ci-dessous :

Propositions du Président
TITULAIRES
Y.KRATTINGER (Président)
R. MORLOT
O. RIETMANN
J-C TRAMESEL
V BALLOT

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

Fait et délibéré à VESOUL, le 03 septembre 2020,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :
- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le .....

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Bureau n° B2020-09-03-01 du 3 septembre 2020 relative à l'élection du 2ème Vice-Président

Par suite d'une convocation en date du 21 août, l'an deux mille vingt, le trois septembre, à seize heure trente, les membres du Bureau du syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 5.

Nombre de membres présents : 3

Pour le Collège Communautés de Communes :
RICHARD Bernard Communauté de Communes du Pays de Lure

Pour le Collège Département :
KRATTINGER Yves
BATHELOT Nadine

Absents ayant donné procuration : 0

Absents excusés : 2

Absents : 2

Le Bureau du syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 10.2 des statuts relatif à l'élection des Vice-Présidents du Comité syndical,

Vu l'article 29 du règlement intérieur relatif à l'élection du bureau,

Vu le renouvellement des membres du bureau issus du collège « Communautés de communes »

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec les 5 membres titulaires présents,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la réélection du 2eme Vice-Président issu du Collège « Communautés de commune » qui doit être élu par les membres du Bureau en son sein, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le Président déclare ouvert le scrutin pour l'élection du 2ème Vice-Président.

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

Monsieur DEGRENAND Bruno est candidat à la 2eme Vice-Présidence.

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 5
Nombre de votants : 3
Suffrages exprimés : 3
Bulletins blancs : 0

Le Président Yves KRATTINGER annonce les résultats :
Monsieur DEGRENAND Bruno est élu 2ème Vice-Président, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait et délibéré à VESOUL, le 3 septembre 2020,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :
- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le .....

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Bureau B2020-09-03-02 du 03 septembre 2020 portant approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 avril 2019

Par suite d'une convocation en date du 21 août, l'an deux mille vingt le trois septembre à seize heures trente, les membres du bureau du syndicat HAUTE-SAONE NUMERIQUE se sont réunis à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 5.

Nombre de membres présents : 3

Pour le Collège Communautés de Communes :
RICHARD Bernard Communauté de Communes du Pays de Lure

Pour le Collège Département :
KRATTINGER Yves
BATHELOT Nadine

Absents ayant donné procuration : 0

Absents excusés : 2

Absents : 2

Le Bureau du syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu les articles L 5721-1\L 5721-7 et L 5722-1 à L 5722-8 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 3 membres titulaires présents,

CONSIDERANT le procés-verbal de la réunion du Bureau, qui s'est tenue le 30 avril 2019 concernant :

1. Vérification du Quorum
2. Désignation d'un secrétaire
3. Approbation du PV du 12 novembre 2018
4. Contentieux FM Projet/Syndicat HSN

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

DECIDE APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 5
Nombre de présents : 3
Nombre de votants : 3
Suffrages exprimés pour : 3
Suffrages exprimés contre : 0
Bulletins blancs : 0

- **D'APPROUVER** à l'unanimité le procès-verbal de ladite réunion.

Fait et délibéré à VESOUL, le 03 septembre 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :
- réception en Préfecture le……
- affichage le……

ARRIVÉE
11 SEP. 2020
BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE